

minés par de vils instincts. L'Évangile condamne une pensée impure; les nudités licencieuses les suggèrent et les avivent; l'Évangile proscriit tout dérèglement de la vue et des sens; les indécences de la mode les provoquent et les intensifient. L'Évangile commande de fuir les occasions de péché; les exhibitions impudiques sont des occasions et une cause continuelle de péchés sans nombre et la ruine de beaucoup d'âmes."

De toute nécessité, une réaction générale s'impose contre les modes criminelles. Nous comptons sur le sens chrétien des pères et des mères de famille, sur le sentiment de la pudeur chez les jeunes filles, pour préparer un mouvement d'ensemble de réforme et faire respecter par la modestie du vêtement la dignité du corps du chrétien, marqué de la croix du Christ, consacré par les Sacraments de l'Eglise et devenu le temple vivant de l'Esprit-Saint. Nous comptons sur l'amour filial que Nos diocésains portent au Vicaire de Jésus-Christ. Ils obéiront à la voix de leur Père et banniront pour jamais les nudités du salon et de la rue. Nous comptons aussi sur la conscience des chefs catholiques des magasins de nouveautés pour secouer le joug d'influences étrangères et se concerter afin de ne vendre que des costumes modestes. D'ailleurs une noble et digne élégance s'allie parfaitement à la pudeur des lignes et à la modestie chrétienne. Est-il nécessaire de rappeler aux chrétiennes de nos jours l'antique loi promulguée par le Seigneur lui-même pour son peuple: "Une femme ne portera pas un habit d'homme... Qui fait ces choses est en abomination à Jéhovah son Dieu!" (*Deut.* 22, 5.)

Les danses lascives sont une autre manifestation de l'esprit païen que nous dénonçons. De tout temps, les danses ont été une des grandes préoccupations des pasteurs. C'est que si la danse en elle-même, comme le déclarent les Pères du Premier Concile Plénier de Québec (déc. 396), peut n'être pas condamnable, trop souvent elle est entourée de circonstances qui la rendent telle.

Si l'on ne recherchait que la grâce de l'attitude, la beauté du dessin, le charme du rythme ou encore un exercice salutaire et bien réglé, permettant de se réjouir "en deça du péché", on ne comprendrait guère les alarmes des moralistes. Mais d'ordinaire ces limites sont vite dépassées, et l'on tombe dans les abus qui font de la danse un redoutable danger moral. Pourquoi faut-il que dans une société civilisée et pénétrée de la moelle de l'Évangile, se rencontre une recherche effrénée des plaisirs condamnés par la tradition chrétienne tout entière?

Il y a des danses inconvenantes, disons le mot, des danses impures, de quelque nom qu'on les appelle et de quelque provenance qu'elles nous arrivent, qui n'ont par leurs mouvements